

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclamations, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

### On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

### ABONNEMENT.

Numéro : 30 fr.  
Un an . . . . . 16  
Six mois . . . . . 8  
Trois mois . . . . . 4  
Poste : 35 fr.  
Un an . . . . . 18  
Six mois . . . . . 10  
Trois mois . . . . . 5

### On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;  
A PARIS, Chez M. DONGRE et RULLIER, Place de la Bourse, 33 ;  
A EWIG, Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Août 1877.

## Les contradictions des 363.

On a déjà fait cent fois ressortir les contradictions flagrantes qui existent entre les opinions des républicains modérés et le programme des républicains intransigeants. Laissons l'ammistie, puisque sur ce point les plus acharnés ont, paraît-il, consenti à céder, et qu'il est convenu entre les 363 que l'on ne réclamera plus, dans les séances de la Chambre future, en faveur des « victimes de nos discordes. »

Mais sur combien d'autres questions demeurent-ils nécessairement divisés ? M. Thiers espère maintenir une part du budget des cultes en en sacrifiant certains chapitres. Il abandonnera aussi certains impôts, à condition que l'impôt sur le revenu ne frappera que certaines catégories.

L'habile homme espère, de cette façon, départager ses amis, et donner aux plus intractables un os à ronger. Il les occuperait ainsi quelque temps, et détournerait leurs appétits furieux. Les modérés, avec des sacrifices importants d'ailleurs, espèrent pouvoir vivre côte à côte avec les violents.

Tout n'est cependant pas règle. Est-ce M. Laisant qui renonce à imposer un service de trois ans à tous les conscrits indistinctement, ou bien est-ce M. Thiers qui admet désormais une théorie aussi opposée à toutes ses connaissances et à son expérience militaire ?

Il y aurait bien d'autres questions à poser encore. Mais laissons, pour le moment, ces dissensions intestines et à demi cachées qui suffiraient à enlever toute autorité et toute valeur pratique à la coalition des 363, et ne les jugeons que sur le programme écourté qu'ils présentent au public.

A entendre les 363, que sont-ils ? Ce sont des républicains qui viennent combattre la

candidature officielle et le pouvoir personnel. Tous républicains ! mais de quelle République ? De la République constitutionnelle, sans doute. S'ils ne s'en tiennent pas à la Constitution présente, qu'ils disent alors quelle est la Constitution qu'ils désirent. Ils soutiennent donc la Constitution.

Mais, à moins que le radicalisme ne soit l'opinion républicaine par excellence, la conduite du Maréchal est rigoureusement constitutionnelle, parlant rigoureusement républicaine. De quel droit des républicains peuvent-ils donc combattre le Président de la République au nom de la République ?

La République n'est ici qu'un prétexte, un mot commode ; mais en réalité, sous le nom de République, ce n'est pas la République actuelle que les 363 veulent soutenir : ils veulent faire triompher, contrairement à la Constitution, leur propre prépondérance.

Ils veulent faire une Chambre qui usurpe tous les pouvoirs et renverse le Maréchal. Les 363 prétendent combattre la candidature officielle. Mais, s'ils étaient réellement les soutiens de la Constitution républicaine, ne seraient-ce pas précisément leurs 363 candidatures qui seraient les candidatures officielles ?

Voit-on enfin l'incroyable portée des prétentions des 363 ? Quoi ! ils prétendent défendre la Constitution contre le Maréchal lui-même ! Mais, si le Maréchal n'est pas sorti de la Constitution, comment peut-on le combattre au nom de la Constitution ?

Le Maréchal, disent-ils, fait acte de pouvoir personnel. De deux choses l'une : ou bien la Constitution reconnaît au Président de la République le droit de dissoudre la Chambre avec le consentement du Sénat ; ou bien la Constitution ne lui donne pas ce droit. Si la Constitution lui donne ce droit, comme elle le lui donne en effet, comment ose-t-on reprocher au Maréchal un acte, si personnel qu'il puisse être, du moment qu'il est formellement autorisé par la Constitution ?

M. Thiers est bien habile. Personne plus que lui ne possède cet art magique de rendre claires, au moins en apparence, les si-

tuations les plus embrouillées. Mais nous croyons que les contradictions inhérentes à l'attitude des 363 défont même la dextérité de M. Thiers.

En effet, les 363, formant une coalition sous la raison sociale de la République, ne peuvent invoquer que la République actuelle, telle qu'elle existe constitutionnellement.

Or, si le Maréchal n'a fait qu'obéir à la Constitution, c'est un affreux mensonge que de le combattre au nom de la Constitution. Les vrais républicains, dans le sens actuel du mot, les véritables constitutionnels, sont ceux qui combattent aux côtés du Maréchal.

La même logomachie existe dans le langage des 363 contre la candidature officielle et contre le pouvoir personnel.

La candidature officielle et l'usage du pouvoir personnel ne peuvent être incriminés que dans le cas où ils vicient le fonctionnement de la Constitution. Or, les 363 s'étant placés sur un terrain radicalement inconstitutionnel, les candidatures qui leur sont opposées sont les candidatures constitutionnelles. Et voilà leur vrai nom. De même ce que les 363 osent reprocher au Maréchal sous le nom de « pouvoir personnel », n'est pas autre chose que l'usage du pouvoir constitutionnel.

La Constitution est de notre côté. Le drapeau de la République constitutionnelle ne peut être arboré dans les rangs des 363 que par une trahison et une perfidie.

Tout ce qu'a fait le Maréchal est constitutionnel. Les candidatures qui appuient le Maréchal sont constitutionnelles.

Et lorsque les 363, marchant contre la Constitution, prétendent marcher au nom de la République, ils n'ont plus qu'une excuse.

Ce serait d'affirmer que la Constitution n'est pas républicaine. Il ne resterait plus alors qu'à leur demander au nom de quelle République ils combattent la Constitution.

(La Défense.)

## Chronique générale.

Tout en faisant la guerre au Maréchal, les 363 voudraient se placer sous son patronage. C'est grâce à ce jeu hypocrite qu'ils se sont fait nommer en 1876, et ils voudraient recommencer la duperie aux élections prochaines. M. Bethmont appartient à l'école de ces comédiens politiques.

En 1869, il demandait « la liberté avec l'empereur ; » en 1874 « avec M. Thiers. » Cette année, il la demande « avec le Maréchal. »

Cette nostalgie de la candidature officielle constitue un des cas les plus curieux. Reste à savoir si les braves populations de la Charente-Inférieure laisseront surprendre leur religion par les ruses les plus enfantines de M. Bethmont. Elles savent que l'ex-député de Rochefort a voté contre le Maréchal ; elles refuseront certainement leurs suffrages à un homme politique qui s'est associé aux ennemis du Président et qui se couvre aujourd'hui du nom respecté du chef de l'Etat pour mieux tromper les électeurs.

\*\*

C'est fait. Les républicains ont l'intention de demander sa démission au maréchal de Mac-Mahon, dans le cas où les élections leur seraient favorables. C'est M. About qui a attaché le grelot :

« De deux choses l'une, dit l'ancien courtisan de Napoléon III : ou le Maréchal s'inclinera respectueusement devant la loi des majorités qu'il a proclamée lui-même, et il consultera le président de la nouvelle Chambre sur la composition d'un cabinet parlementaire et indépendant ; ou il répètera les déclarations de son dernier message et dira que décidément il ne peut pas rester le chef d'un gouvernement républicain. Le pays accepte d'avance l'une et l'autre combinaison sans se dissimuler que la première, peu glorieuse pour le chef du pouvoir exécutif, indiquerait certaines précautions à prendre contre un re-

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## Une humble tâche.

(Suite et fin.)

Le château ressemblait à toutes les maisons de plaisance : pavillon à deux étages, cour ombragée de marronniers et séparée du jardin par un petit mur surmonté d'une balustrade en fer.

La mère Sézégna, belle vieille aux cheveux de lin, conduisit le voyageur dans un petit appartement, au rez-de-chaussée d'un bâtiment de dépendances.

Le couvert était mis dans une chambre meublée de chaises de jône, d'un canapé blanc, et ornée de quelques jolis ouvrages au crochet et de très-beaux dessins au fusain ; une porte vitrée à deux battants s'ouvrait sur un parterre garni des plus éclatantes fleurs d'automne.

Le déjeuner était fort simple, mais délicat et soigné.

— Mademoiselle, dit le professeur, maintenant que nous voici seuls avec madame votre mère, je

puis vous exprimer mon étonnement et mon admiration. On m'avait dépeint ce canton comme un vrai pays de sauvages, et je trouve un village pourvu de tous les raffinements de la civilisation la plus avancée. J'ai compris, Mademoiselle, que vous avez été la fondatrice de cette petite colonie, et je désirerais vivement savoir comment vous vous y êtes prise pour inspirer à toutes ces bonnes gens ce goût des arts, cette élégance, cette politesse, cette grâce, qui les distingueraient avantageusement même dans une grande ville. Vous-même, Mademoiselle, en qui j'ai pu discerner, malgré votre modestie, une culture d'esprit si peu ordinaire, vous n'avez, m'a-t-on dit, jamais quitté ce village. Tout ceci, je l'avoue, excite au plus haut point mon intérêt et ma curiosité.

— Eh bien, Monsieur, je vais la satisfaire.

Il y a passé quarante ans, mes parents étaient fermiers au château, et M<sup>me</sup> de Serlat en était la propriétaire. Elle y demeurait toute l'année avec sa fille unique et son frère, M. l'abbé Rabbert. Ce vénérable ecclésiastique s'était chargé de l'instruction de sa nièce. Comme elle n'aimait pas beaucoup l'étude, il pensa l'encourager en lui associant une compagne, et obtint de ma mère que j'allasse tous les jours au château partager les leçons de M<sup>lle</sup> Azélie.

Il se trouva que Dieu m'avait donné le goût de l'étude ; mon respectable et patient maître me prit

en affection et se donna mille peines pour me bien diriger.

M<sup>me</sup> de Serlat m'enseigna aussi la musique et le dessin. M<sup>lle</sup> Azélie se maria ; mais sa mère et son oncle restèrent dans le pays.

J'avais vingt ans lorsque j'eus la douleur de perdre, presque en même temps, mon père et M. l'abbé, mon cher bienfaiteur.

Ma mère quitta la ferme et resta au château comme femme de charge.

Quant à moi, on me sollicitait d'entrer à B..., chez les dames du Sacré-Cœur, pour me vouer à l'éducation de la jeunesse ; mais je ne pouvais me décider à quitter ma mère.

Il me semblait pourtant que c'était mon devoir de rendre utiles aux autres le peu de talents que je devais à mes protecteurs.

Un jour, que j'avais ardemment prié Dieu de m'éclairer, mes yeux tombèrent, en traversant le village, sur un groupe de jeunes filles déjà grandes, qui jouaient sur la place, criant, se battant, se jetant même des pierres.

Je ne m'étais jamais mêlée aux enfants des villageois, et leur saleté, leur grossièreté, ne m'avaient inspiré qu'un dégoût dédaigneux. Je me dis alors : Ne pourrais-je rien faire pour ces pauvres créatures ?

Je ne pensais point, comme vous pouvez croire, à leur donner une instruction étendue ; mon ambi-

tion se bornait d'abord à les féminiser, si j'ose ainsi dire. Il fallait commencer par le plus élémentaire.

Les femmes ici, Monsieur, il y a trente ans ne savaient pas coudre, et leurs habits, ceux de leurs maris et de leurs enfants, s'en allaient en lambeaux sans qu'on les réparât.

Je fis dire dans le village que je recevais gratuitement, toutes les après-midi, les petites filles qui voudraient apprendre à coudre.

D'abord, il en vint deux, puis quatre ; puis ma classe s'augmenta.

Il ne fut pas facile de plier ces enfants de la nature à l'obéissance, au travail, d'obtenir même qu'elles se lavassent le visage et les mains.

Mais avec quelques-unes qui étaient bien douées, je réussis, et je formai ainsi un petit corps d'élite qui tint et encouragea le reste.

La bonne M<sup>me</sup> de Serlat, qui s'intéressait à cette œuvre, me prêta la salle basse du château et pourvut à tous les frais d'établissement.

Elle me donna de vieux habits, quelques pièces d'étoffe.

Avec cela nous raccommodâmes les anciens vêtements, nous en fîmes de neufs, et je vous assure que, dans ces enfants aux petits minois bien propres sous des cheveux bien lisses, vous n'auriez jamais reconnu nos sauvages de l'année précédente.

tour offensif du gouvernement personnel. Mais dans l'une et l'autre hypothèse, nous sommes sûrs de rentrer bientôt en possession de nous-mêmes, et la France n'a jamais demandé rien de plus. »

Il ne faut pas attacher à l'opinion de M. About plus d'importance qu'elle ne mérite; mais comme M. About saute actuellement pour M. Gambetta, on peut croire qu'il n'a pas lancé ce ballon d'essai sans avoir consulté le chef des gauches.

\*\*\*

Depuis quelques jours, au grand mécontentement des radicaux, il est question de nouveaux voyages du Maréchal. Nous avons enregistré ces bruits, que confirmaient nos renseignements personnels. Le *Petit Moniteur*, dont les attaches ministérielles ne sont un mystère pour personne, donne aujourd'hui à cette nouvelle une consécration au moins officieuse :

« Il se confirme que le Président de la République ira dans divers centres industriels, — la Loire, la Seine-Inférieure, le Nord et la Somme, — pour s'y rendre compte par lui-même de leur situation économique. »

Nous ne saurions trop applaudir à cette décision. Elle donne un démenti absolu aux bruits que faisaient courir les feuilles républicaines.

\*\*\*

Si nous en croyons le *Golos*, on va bientôt voir disparaître un des 363 de la Chambre des députés. La couronne de Serbie aurait été offerte, par le parti révolutionnaire de *Conladina*, au prince Jérôme-Napoléon Bonaparte. On attend la réponse de l'Autriche et l'accueil qu'elle fera à cette proposition.

Ce projet repose toujours, d'après le *Golos*, sur la chute prochaine du prince Milan qui devient, paraît-il, de plus en plus impopulaire. On espérait, en greffant à Belgrade un Bonaparte, faire cesser la révolte qui existe entre les dynasties des Obrenowitch et des Karageorgewitch.

Le moyen paraît infaillible; en établissant un Bonaparte, la rivalité des dynasties cesserait, puisqu'un troisième aurait pris la place. Il paraît que le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, un des 363 de la Chambre des députés, est considéré comme très-capable de jouer ce rôle.

Décidément, comme le dit le *Journal des Débats*, il n'y a plus de radicaux, puisqu'on leur propose des couronnes. S'il y en avait 363 à donner, ils en accepteraient tous. Quel bonheur ce serait pour la France!

\*\*\*

M. le préfet de la Drôme vient de prendre l'arrêté suivant :

« Considérant que, le 29 juillet dernier, le nommé Auguste Baud, âgé de seize ans, s'est noyé dans le Rhône pendant la fête nautique de Bourg-lès-Valence ;

Mais, quelque satisfaisant que fût ce résultat, si je m'en étais tenu là, je n'aurais fait, comme les pharisien, que nettoyer les dehors de la coupe et du plat.

J'avais entendu M. le curé, qui venait souvent chez nous, se plaindre de ne pouvoir rien tirer des enfants qu'on lui envoyait pour le catéchisme, tant ils étaient bornés.

Je cherchai donc à stimuler ces facultés engourdies.

Pendant nos heures de travail, je causais beaucoup avec mes écolières, et surtout je les faisais causer.

Leur ignorance, leur bêtise, le vide de leurs pauvres têtes, dépassaient tout ce que vous pouvez imaginer. Mais je ne me décourageai point. Dieu, me disais-je, leur a donné une âme comme à moi; il s'agit d'enlever la croûte épaisse qui la recouvre.

Éviter les coups, satisfaire impunément les fantaisies, tels avaient été jusqu'alors leurs seuls mobiles. Il fallait les remplacer par de plus nobles.

Je ne vous fatiguerai pas du récit de tous mes essais pour éveiller en elles la conscience, leur enseigner à discerner le bien du mal, leur faire connaître Dieu.

Dans nos entretiens, je leur racontais, tantôt l'histoire sainte, qu'elles écoutaient avec un vif intérêt, tantôt quelques aventures de voyage, quelques traits d'héroïsme et de bonté; je leur parlais

» Que M. Romeyer, maire de cette commune, spectateur de la fête, averti de cet accident, loin de prendre les mesures qui lui incombaient pour tenter le sauvetage encore possible de ce malheureux enfant, a fait cesser les recherches auxquelles se livraient quelques assistants dévoués et a donné l'ordre de recommencer les jeux qui se sont ainsi continués sur un cadavre; que le public, péniblement impressionné d'une indifférence aussi coupable, a témoigné sa désapprobation en se retirant ;

» Considérant que l'administration ne saurait maintenir dans ses fonctions un maire oublieux à ce point des droits de l'humanité et des convenances publiques,

» Arrêtons :

» Article 1<sup>er</sup>. — M. Romeyer, maire de Bourg-lès-Valence, est suspendu de ses fonctions. »

\*\*\*

La cour d'assises de la Seine a condamné lundi par défaut le gérant du *Mot d'Ordre* à 2 ans de prison et 4,000 fr. d'amende.

\*\*\*

Avant-hier, à la distribution des prix du Concours général, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, des applaudissements chaleureux saluèrent l'entrée de MM. les ministres Brunet et de Meaux. Le discours de M. Brunet fut fréquemment interrompu par les acclamations du nombreux auditoire.

Parmi les noms proclamés figurent M. Stanislas de Meaux, fils du ministre, et M. André Reille, fils du sous-secrétaire d'Etat.

\*\*\*

A l'*Officiel* a paru des décrets nommant M. Georges Souché, sous-préfet de l'arrondissement d'Ancenis (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Drouot, décédé, et huit conseillers de préfecture, plus deux maires à Paris : M. Delpire dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, et M. Blanchet dans le 10<sup>e</sup>.

\*\*\*

Le *Mot d'Ordre*, poursuivant sa polémique avec le *XIX<sup>e</sup> Siècle*, confirme la singulière union des 363 par le parallèle suivant :

« Les républicains modérés symbolisent la bourgeoisie, qui a eu une large part à la Révolution de 89, et entend la garder entière. Les républicains radicaux représentent le peuple mécontent qui, lui, n'a jamais eu sa part de rien, réclame et attend. Les modérés veulent la République à la condition de la réduire à l'enseigne sous laquelle se perpétuent tous les privilèges des bourgeois. Les radicaux réclament l'avènement du prolétariat à la gestion de la chose publique par l'affranchissement de la Commune, l'instruction obligatoire et laïque, la suppression des charges et des abus qui pèsent sur le peuple et qui retardent son émancipation. Les modérés sont le passé, accommodé aux nécessités et aux impossibilités du présent. Les radicaux sont l'avenir, sans autre attache avec le passé qu'une haine pro-

des mœurs des animaux et des merveilles de la nature : mes récits faisaient une concurrence victorieuse aux contes de loups-garous et de vouivres.

Mes chères petites voyaient que je les aimais; elles m'aimaient aussi. Elles venaient avec plaisir.

J'eus le bonheur, au bout de quelque temps, de voir poindre, chez bon nombre d'elles, le sens moral, l'amour du bien, le respect du devoir.

— Les parents ne contrariaient-ils jamais vos vues ?

— Quelquefois, tout au commencement. Mais, bientôt, surpris et charmés de trouver dans leurs filles de la soumission, des prévenances, le désir et le pouvoir de se rendre utiles dans la maison, ils me laissèrent libre.

Seulement, ils les retenaient quelquefois pour garder les enfants plus jeunes.

J'eus l'idée de faire apporter ces marmots chez moi, je les établis dans une chambre voisine de notre salle de travail; là, deux ou trois des jeunes filles s'en occupaient à tour de rôle.

L'instinct de l'imitation, s'il entraîne souvent l'homme au mal, souvent aussi l'attire vers le bien.

Les jeunes filles voulurent et surent introduire dans leur demeure le simple arrangement, le simple confort qu'elles voyaient dans la mienneté.

Elles admiraient fort mon petit parterre; je leur donnai des graines, et bientôt chacune eut le

sonde pour ses oppressions et pour ses crimes. Les uns sont expédient, les autres principe. Eux se contentent de boucher les fentes du vieux moule. Nous, nous voulons le briser résolument pour en fondre un nouveau, parce que nous sommes las de replâtrages. »

\*\*\*

#### LES ÉCOLIERS RADICAUX.

Platon a dit, nous ne savons plus dans quel chapitre de sa *République*, que du jour où l'esprit de désordre s'était infiltré dans un peuple, il gagnait jusqu'aux enfants à la mamelle, et jusqu'aux ânes et aux petits chiens, qui vagabondaient dans les rues, sans aucun souci de la police municipale.

Le radicalisme a encore respecté, chez nous, cette dernière couche sociale, et les animaux domestiques s'acquittent encore passablement de leurs fonctions. Mais je crois bien que les nourrices s'inquiètent déjà de l'indocilité croissante des nouveaux-nés. Quant aux enfants qui essaient leur première culotte, on n'en peut plus tenir ménage.

Les élèves du collège de Perthuis, arrondissement d'Ap (Vaucluse), ont profité de la distribution des prix pour affirmer leurs convictions radicales.

Ils ont crié : « A bas le sous-préfet ! » Leurs voix enfantines ont entonné la *Marseillaise*, sous prétexte que « le jour de gloire était arrivé. » Sans doute ils avaient peur qu'on « égorgéât dans leurs bras leurs fils et leurs compagnes. »

La monstrueuse précocité de ces bambins était encouragée par la musique municipale qui accompagnait de toutes ses fausses notes le chant patriotique des élèves de l'institution Naquet.

Les organisateurs de ce scandale et de cette avanée étaient M. le directeur du collège et M. le maire.

Etonnez-vous, après cela, de voir la jeunesse corrompue et le peuple révolutionnaire !

Les 363 ont recruté un bataillon de pupilles au collège de Perthuis (Vaucluse). C'est M. Louis Blanc qui prendra le commandement de ces Tom Pouce volontaires.

\*\*\*

Ceci dépasse vraiment toutes les bornes.

Le *Bulletin des Communes* avait dit, paraît-il, que des communards se trouvaient parmi les 363.

Là-dessus, cris de fureur, dénégations formelles et assignation de — oh ! non, c'est vraiment trop fort — de M. Menier, le chocolatier qui soutient de ses deniers les journaux de la Commune, de M. Duportal, rédacteur de ces mêmes journaux et ancien proconsul communal de Toulouse, et enfin de M. César Berthelon (le prédécesseur du préfet de la Loire qui a été assassiné le 25 mars 1874), de M. César Bertholon, qui, un beau soir du mois d'octobre 1870, proclama la Commune sur le péristyle de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Etienne, et décréta que les élections communales auraient lieu la nuit suivante !

sien.

Elles grandirent, mes fillettes, elles se marièrent; leurs maris trouvèrent en elles des compagnes sages, bonnes, aimables, qui surent leur faire aimer la maison et eurent sur eux la meilleure influence.

Elles ont élevé leurs enfants dans l'amour du devoir et la crainte de Dieu; de bonne heure elles leur ont donné ce principe, source de perfectionnement et de tout progrès : Fais tout ce que tu dois, et fais-le aussi bien que possible.

L'ordre, l'économie, l'activité, les bonnes méthodes de culture, on amené l'aisance.

Il y a des pauvres à Lézin, mais chacun en prend soin.

Que de choses on peut faire par l'esprit d'association, en réunissant en un seul courant les forces qui, isolées, se disperseraient sans profit !

Vous avez vu les Méval. C'est la fleur du village, c'est vrai; mais il y a bien des familles qui ne leur sont pas trop inférieures.

Maintenant, Monsieur, je vous le demande, ne parlez de nous à personne.

— Pourquoi donc, Mademoiselle, mettez-vous ainsi la lumière sous le boisseau ? Vous-même avez reconnu la toute-puissance de l'exemple.

— Je tiens, avant tout, à ce que les gens de Lézin restent ce qu'ils sont. Voyez-vous, Monsieur, notre civilisation, comme vous l'appellez, ne nous est pas

M. Menier, M. Duportal, M. César Bertholon, s'inscrivaient en faux contre l'épigramme décernée par le *Bulletin des Communes*.

\*\*\*

Un intéressant procès va se plaider prochainement devant le tribunal de commerce de la Seine.

Le *Petit Journal* appartient à une Société anonyme, mais il est affirmé par traité à une autre Société dite *Société d'exploitation du Petit Journal*, à la tête de laquelle est placé M. Emile de Girardin.

Or, certains actionnaires trouvent que la ligne politique imprimée au *Petit Journal* par la Société d'exploitation est de nature à compromettre l'avenir du journal en le faisant entrer en lutte avec le gouvernement.

Ils avaient donc assigné M. Emile de Girardin, en audience de référé, devant M. Aubépin, président du tribunal de première instance de la Seine, pour demander la nomination d'un séquestre provisoire chargé d'administrer le *Petit Journal*.

Au cours de l'audience, ils ont renoncé à cette manière de procéder, et ils se proposent, paraît-il, de plaider l'affaire au fond devant le tribunal de commerce.

\*\*\*

Les journaux de Mulhouse démentent la nouvelle que cette ville aurait envoyé une somme considérable aux comités radicaux pour concourir à leur propagande.

\*\*\*

M. Charles Gounod, l'auteur de *Rossini*, vient d'être nommé commandeur de la Légion d'Honneur.

\*\*\*

Une descente dans les catacombes de Paris a eu lieu dimanche, sous la conduite d'un ingénieur de la ville; 507 personnes y ont pris part.

#### Guerre d'Orient.

VICTOIRE DES TURCS A TIRNOVA. — JONCTION DE MEHÉMET-ALI ET D'OSMAN-PACHA.

Nous trouvons la dépêche suivante dans la *Correspondance universelle* :

« Bucharest, 7 août, matin.

» Une grande émotion règne dans notre ville. Le bruit nous arrive de Biela que les Russes ont essuyé une sanglante défaite aux environs de Tirnova.

» Leurs pertes sont évaluées à 40,000 morts ou blessés.

» Mehémet-Ali et Osman-Pacha auraient réussi à opérer leur jonction.

» La ligne de retraite du général Gourko serait ainsi coupée et son corps d'armée se trouverait très-gravement compromis.

» On attend avec anxiété la confirmation

venue du dehors; elle est franche de pied, et non greffée. Ailleurs, le paysan qui se civilise veut tout de suite se faire monsieur. Ici, il reste paysan. Si l'on parlait trop de nous, si l'on venait nous visiter, si nous devenions une curiosité, nous finirions par prendre tous les vices des villages bantés par les touristes : la vanité, la cupidité, la paresse, et le reste.

— Eh ! Monsieur, dit la mère, un monsieur comme vous doit avoir des amis dans le gouvernement. Obtenez, je vous prie, que le tronçon de chemin de fer dont il est question passe par Sainte-Auberge ou les Herbalaines. Ils meurent d'envie là-bas, d'avoir une station, et pour nous, il vaut mieux en être à une petite distance; cela nous amènerait peut-être des auberges, des cafés, toute espèce de mauvaises gens et de mauvaises choses.

— Je ne puis rien du tout en fait de chemins de fer, chère Madame; mais je m'intéresse trop à ce charmant Lézin pour ne pas souhaiter qu'il reste ce qu'il est ou s'améliore s'il est possible. Que Dieu, surtout, lui conserve longtemps celle qui est l'âme !

— Monsieur, ne m'attribuez pas plus de pouvoir que je n'en ai, et laissez-moi ne flatter que ce que pas en vain travaillé trente ans à faire en sorte que je ne sois pas nécessaire.

— Elle jouit maintenant, ma Thérèse; mais elle

de cette bataille dont les conséquences pourraient compromettre sérieusement le plan de campagne élaboré par l'état-major russe.»

Varna, mardi 7 août.

Un engagement naval vient d'avoir lieu devant Souline; plusieurs cuirassés turcs ont attaqué sept canonnières russes. Après plusieurs heures de combat, une des canonnières a été coulée et une autre a été échouée sur le rivage, où elle a été brûlée par les Turcs.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

Comme les années précédentes, à l'occasion des courses et du carrousel, qui auront lieu les 26, 27 et 28 août, des fêtes seront données à Saumur pendant ces trois jours. Dimanche 26, à 6 heures 1/2 du soir, ascension aérostatique par M. Petit, ex-aéronaute de l'armée de la Loire, place de l'Hôtel-de-Ville.

Lundi 27, à 8 heures 1/2, concert par la musique municipale. Illumination du Square avec intermède pyrotechnique et feux de Bengale.

Mardi 28, à 8 heures 1/2, feu d'artifice tiré place de l'Hôtel-de-Ville, et à 9 heures ascension d'un ballon montgolfière (!).

Le soir des dimanche 26 et lundi 27, danses publiques et illuminations place du Champ-de-Foire. A 10 heures, grand quadrille avec orchestre de quarante musiciens. Les 26, 27 et 28, des représentations d'opéra seront données au théâtre, sous la direction de M. Chavannes.

Un décret du 2 août vient d'élever le Lycée d'Angers de la troisième à la seconde catégorie.

Cette élévation de classe, qui a pour résultat l'augmentation du traitement des professeurs, nécessitera en outre du budget municipal d'Angers une somme annuelle de 4,000 francs.

Angers. — Dimanche soir, vers six heures, un incendie a éclaté à la ferme d'Orgeon, en Saint-Laud, banlieue d'Angers. Les pompiers et la gendarmerie des Ponts-de-Cé, les voisins et quelques pompiers d'Angers ont organisé les secours et arrêté les progrès du fléau.

Une partie d'un hangar, du blé, du foin, du lin, ont été la proie des flammes. La perte est estimée à 2,300 fr., sur lesquels 1,800 fr. ne sont pas couverts par l'assurance.

M. Chaussade, maire de Saint-Symphorien (Indre-et-Loire), a été révoqué.

Une élection pour le conseil général a eu lieu dimanche dans le canton de Vertou (Loire-Inférieure).

« Vous n'avez pas tout dit : elle a eu bien des luttes ; les choses n'ont pas toujours été toutes seules. De moins persévérants qu'elle auraient, il y a longtemps, jeté le manche après la cognée. — Mère, pourquoi l'aurais-je fait ? Je croyais que Dieu bénirait mes faibles efforts ; j'espérais que le bien triompherait, et j'aimais trop ma tâche pour l'abandonner. — Oui, vous deviez réussir, Mademoiselle. La foi, l'espérance, la charité, n'ont-elles pas renouvelé le monde ? »

(Magasin pittoresque, tome xxviii.)

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Calmann Lévy, le tome XIX de son *Histoire de la Restauration*, dont l'Académie Française a, comme on grand prix Gobert. Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent toute l'année 1820 : la discussion à la Chambre des députés des projets de lois d'organisation départementale et communale ; la mort du pape Léon XII ; l'élection du pape Pie VIII ; la contestation des hostilités entre les Russes, les Turcs et les Grecs ; la formation du ministère Polignac et les violences des journaux contre le nouveau cabinet, etc., etc. C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse, où l'esprit public s'élève de plus en plus, et dont l'étude est à la fois pleine d'intérêt et de féconds enseignements. Le dernier volume paraîtra prochainement.

Le nombre des électeurs inscrits est de 3,804 ; il y a eu 2,485 votants.

M. Lecour, constitutionnel conservateur, a obtenu 1,482 voix, et M. Busson-Billaud, bonapartiste, 1,064. Quant à M. Marionneau, républicain, qui se réclamait des 363, il n'a obtenu que 239 voix. Il y a ballottage.

On annonce l'ouverture de la chasse, dans les Deux-Sèvres, pour le 26 août.

L'ouverture de la chasse dans le département de la Vienne est fixée, pour 1877, au dimanche 2 septembre.

**Avis aux chasseurs.** — Cette année promet d'être exceptionnellement abondante, au point de vue du gibier, sans compter que les récoltes sont dans un excellent état. Sur presque tous les points de la France, les chasseurs constatent en ce moment une troisième coupée pour tout le gibier à plumes.

## Faits divers.

Le journal de la Société de statistique de Paris vient de publier un tableau synoptique fort curieux : c'est celui des divorces en Belgique. (On sait que la loi belge, qui est le code Napoléon, en a conservé les articles relatifs au divorce.)

Voici les progrès de cette « institution » de 1830 à 1876 :

En 1830, il y a eu dans toute la Belgique 4 divorces.

Dix ans après, en 1840, le total des divorces de l'année fut de 26.

L'année 1850 en fournit 29.

L'année 1860 en donna 55.

En 1870, on en compte 81.

Enfin, en 1876, il y a eu en Belgique cent trente-cinq divorces !

La progression, comme on le voit, est de nature à faire pâmer d'aise M. Naquet, l'apôtre du divorce dans notre République.

Il est presque superflu d'ajouter que les quatre grandes villes de Belgique : Bruxelles (et la banlieue), Gand, Liège et Anvers fournissent près de 70 pour cent du nombre total des divorces du royaume.

L'auteur de ce tableau est M. Jules Robyns.

Voulez-vous connaître un original, mais un original comme on en voit peu ? Eh bien, je vais vous le présenter. Il se nomme Auguste-Eugène Pothier et remplit les fonctions de garçon d'écurie au grand hôtel d'Orléans.

Il paraît que cet emploi suffit à son bonheur et à son ambition, car rien ne l'empêcherait de vivre à ne rien faire et de toucher les rentes de 80,000 fr. qui lui viennent d'une succession légitime, la succession de sa mère. Mais Eugène Pothier est, je suppose, dégoûté des biens de ce monde, car il s'obstine à dédaigner ces 80,000 fr. qui l'attendent à la Caisse des Dépôts et Consignations de la ville d'Orléans, et qu'on le crible d'assignations et de jugements en validité pour lui enjoindre de les aller retirer, sans qu'il veuille bouger, sans qu'il veuille même interrompre de fumer sa pipe pour écouter qui que ce soit, l'exhortant à mettre enfin la main sur ce joli magot qui lui fait les plus doux yeux du monde.

M<sup>e</sup> Robert de La Marche, notaire à Orléans, qui a liquidé la succession dont il est question, est obligé, à chaque compte, de lui faire des offres réelles, suivies de consignations et d'assignations en validité, ce qui n'émeut pas du tout Auguste-Eugène Pothier, qui se laisse condamner par défaut, et ne touche pas même un sou des intérêts à 3 pour 100 que lui ferait la Caisse de ces sommes accumulées.

Et c'est encore ce qui vient d'arriver à l'audience du 4<sup>e</sup> août, présidée par M. Boussion, à propos d'un nouveau compte se balançant par 6,432 fr. 52 c., au profit d'Auguste-Eugène.

M<sup>e</sup> Robert de La Marche le lui a fait signifier. Le 26 juillet dernier, il lui faisait offres réelles de ladite somme, qui, sur le refus, ou plutôt le mutisme, car c'est sa manière de recevoir les offres, de ce singulier garçon d'écurie, est allée grossir d'autant les 80,000 fr. précédents.

Et le tribunal d'Orléans, saisi de nouveau de cette demande en validité de consignation, a encore, après quelques explications toutefois demandées à l'avoué, sur cette étonnante attitude, été obligé de prononcer un jugement par défaut contre Auguste-Eugène Pothier, lequel jugement aura probablement le sort de tous les autres.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

## Chronique Financière.

Bourse du 7 août 1877.

La Bourse est fort indécise. Les nouvelles d'Orient sont tellement graves qu'on ne peut véritablement les considérer comme indifférentes au marché. Les Russes auraient, dit-on, subi un échec si grave qu'ils seraient forcés de repasser le Danube, que peuvent faire les syndicats pour maintenir les cours en vue des emprunts prochains ? « Aide-toi, les syndicats s'aideront », mais la Russie ne s'aide pas assez. On ne fait donc nul effort sur nos rentes ; le 3 0/0 se tient aux environs de 70.85 et le 5 0/0 de 106.30 à 106.35. Les recettes générales continuent leurs ventes, bien qu'un peu moins accentuées : 3,000 fr. de 3 0/0 et 500 fr. de 5 0/0. Les Consolidés viennent sans changement, et toutes les nouvelles des marchés étrangers indiquent une mollesse qui touche au découragement. Quand on a mangé l'Europe en herbe, ce n'est pas avec des Cosaques que l'on peut espérer une riche moisson. Le 5 0/0 italien vaut 69.40 et 69.45. Les Russes 5 0/0 ont fléchi à 82 1/2 ; le 5 0/0 turc n'a pas pu conserver le cours de 10 et se traite à 9.95. On cote la rente extérieure espagnole 11 1/4 à 11 3/8 et l'intérieure à 11 1/16. La rente autrichienne 4 0/0 en or est faible à 61 7/8. Les actions de nos sociétés de crédit donnent lieu à très-peu d'affaires. Il en est de même pour nos chemins. En valeurs internationales on cote le Mobilier espagnol 497.50, la Banque ottomane 350.

(Correspondance universelle.)

## Marché de Saumur du 4 août.

Froment (l'h.) 77	26	Huile chene. 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	25 54	Huile de lin. 50	—
Seigle . . . 75	15	Graine trèfle 50	—
Orge . . . 65	—	— Luzerne 50	—
Avoine h. bar. 50	11 50	Foin (dr. c.) 780	55
Fèves . . . 75	15 75	Luzerne — 780	45
Pois blancs. 80	44	Paille — 780	35
— rouges. 80	39	Amandes . 50	—
Graine de lin. 70	—	Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 157	—	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza . . . 65	—	— qualité (52 k. 500)	—
Chenevis . 50	16	2 <sup>e</sup>	—
Huile de noix. 50	100	3 <sup>e</sup>	—

## COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1876, 1 <sup>re</sup> qualité	à 150
Id. 1876, 2 <sup>e</sup> id.	à 60
Ordin., envir. de Saumur 1876, 1 <sup>re</sup> id.	à 55
Id. 1876, 2 <sup>e</sup> id.	à 50
Saint-Léger et environs 1876, 1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id. 1876, 2 <sup>e</sup> id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1876, 1 <sup>re</sup> id.	à 55
Id. 1876, 2 <sup>e</sup> id.	à 45
La Vienne, 1876. . . . .	à 40

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1875	à 115
Id. 1876	à 115
Champigny, 1875	à 115
Id. 1876	à 115
Id. 1876	à 150
Id. 1876	à 130
Varrains, 1875	à 100
Varrains, 1876	à 100
Bourguet, 1875	à 100
Id. 1876	à 100
Id. 1876	à 100
Restigné 1875	à 100
Id. 1876	à 100
Chinon, 1875	à 100
Id. 1876	à 100
Id. 1876	à 100
Id. 1876	à 90

Nous appelons l'attention particulière de nos lecteurs sur les nouvelles PRIMES GRATUITES offertes par l'*Univers illustré*. Toute personne qui s'abonne pour un an, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, ou renouvelle son abonnement pour la même période, a le droit de recevoir, dans les bureaux du journal, LE LIVRE D'UNE MÈRE, par Louis Ulbach, édition de grand luxe, sur papier vélin, formant un volume in-8°, imprimé par J. Claye, avec une ravissante eau-forte par E. Hédouin ; élégante reliure anglaise, tranche dorée et fers spéciaux. Cet ouvrage est un des plus grand succès que la littérature française ait enregistrés depuis longtemps, succès des mieux justifiés, car il est rare de trouver, présentés sous une forme attrayante et familière, une morale aussi pure, des sentiments aussi délicats. — Les personnes qui posséderaient déjà le LIVRE D'UNE MÈRE pourront recevoir, comme prime de l'abonnement d'un an, deux des œuvres les plus admirables de la littérature contemporaine : Les NOUVELLES CONFIDENCES et GENEVIÈVE, HISTOIRE D'UNE SERVANTE, par Lamartine : deux volumes grand

in-8°, édition de luxe sur papier vélin. — Voir dans le numéro que l'*Univers illustré* publie cette semaine les conditions relatives à l'envoi de la prime dans les départements et à l'étranger, ainsi que l'indication de la prime gratuite attribuée aux abonnés de six mois.

Abonnements : Paris et départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux : 3, rue Auber (place de l'Opéra).

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

**Refusez les contrefaçons.** — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

**SAUVEZ LES ENFANTS** PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre ! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal ! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle ! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis trente ans ; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalescière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques preuves de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 70,410.

Usine de Granvillars (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalescière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85,410.

Rue du Tunnel, Valence (Drôme), 12 juillet 1875.

Ma nourrice m'ayant rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomissements continuels, je l'ai nourri depuis de votre excellente *Revalescière*. Dès le premier jour que je le nourrissais à la *Revalescière*, toutes les trois heures, l'enfant ouvrait ses chers petits yeux et riait. Après trois jours de ce régime, l'enfant reprit sa santé, à la surprise de tous ceux qui l'ont vu revenir de chez cette misérable nourrice. Il serait à désirer que toutes les mères de famille eussent connaissance de cette excellente nourriture. Mes remerciements affectueux.

ELISA MARTINET ALBY.

Cure N° 65,910.

Londres, 2 juin 1866.

Ma petite fille, qui souffrait de diarrhée et d'épuisement au point de n'avoir plus assez de force pour sucer, et que le médecin abandonnait avec l'expression qu'elle ne pouvait vivre la nuit, est parfaitement revenue à ses forces dès que nous lui avons donné la *Revalescière Du Barry*, laquelle au commencement nous étions forcés d'introduire artificiellement dans son estomac. — En moins de deux heures, il y avait amélioration marquée, et maintenant, après trois mois pendant lesquels l'enfant a été entièrement nourrie avec la *Revalescière*, elle est une des plus fortes et robustes filles qu'on puisse trouver dans tout le pays.

J'ai l'honneur, etc. CHARLES MURRAY.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c. ; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> Gondrand, rue d'Orléans ; M. Besson, successeur de M. Texier ; M. Normandin, rue St-Jean ; M. J. Russon, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (juillet 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**Texte.**

Le Château d'Usson en Saintonge (Charente-inférieure). — Singulière annonce. — Episodes de la Saint-Barthélemy : la Commune de Nantes. — L'Arbre de Judée du jardin des Plantes de Montpellier. — Monsieur, passez au premier rang. — Des Voiles en photographie. — Une Génisse trouble-fête. — La mère d'André Chénier. — Un Quicé. — Gertrude la Gardeuse de chèvres. — Les Ménisques. — Le Palais Granvelle, à Besançon (Doubs). — La Bibliothèque de feu Martineau, nouvelle. — Les Kurdes. — Le Tombeau de Leonardo Bruni, à Santa-Croce (Florence). — Une rencontre dans le désert. — Servantes; Écoles d'économie domestique en Suède. — Ménétriers basques; une Aventure. — Outillage pour la réparation des livres. — Fenouillot de Falbaire, l'auteur de l'Honnête crimi-

nel. — Maisons à Beaucaire. — L'Acqua Sola, à Gènes. — Mes Jours de fête (suite). — Des Expressions de la lumière. — Toast aux instituteurs. — Les Hémerobes.

**Gravures.**

Le Pigeonnier de l'ancien château d'Usson. — Branche fleurie de l'Arbre de Judée au jardin des Plantes de Montpellier. — Le Quicé, outil des Indiennes de l'Amazonie. — La Gardeuse de chèvres, peinture par Liéven Goëthals. — Nicolas Perrenot de Granvelle, d'après un portrait du Titien. — Le Cardinal de Granvelle, d'après un portrait du Gaetano. — La Cour du palais Granvelle, à Besançon. — Un campement Kurde dans le Diarbékir. — La Tombeau de Leonardo Bruni, par le Rossellino et Andrea Verocchio. — Ménétriers basques, composition et dessin d'Alfred Beau. — Fenouillot de Falbaire, d'après le portrait gravé par Cochin. — Sur la place du Marché, à Beaucaire. — Costumes génois : Marchande de farinata (bouillie), Génoise avec le mazzero, Porteur de vin. — Gènes; à la promenade de l'Acqua Sola. — L'Hémérobe porte.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**

publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**

publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorée; avec les modes colorées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

**LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.**

publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'été, 11 juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 - 20 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 - soir.
1 - 30 - soir.	7 - 40 -	9 - 41 -	11 - 41 -

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 - 45 -	9 h. 40 m. matin.	3 - 10 - soir.
12 - 30 - soir.	6 - 15 -	7 - 59 -	11 - 20 -

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AOUT 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			70 00	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.			720	683 75			1 25
4 1/2 %			102 50	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.			640	507 50			2 50
5 %			106 35	Crédit Mobilier			131 25	523 75			13 75
Obligations du Trésor, t. payé.			485	Crédit foncier d'Autriche			473	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			229	Charentes, 500 fr. t. p.			160	Orléans			329 50
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			493	Est			520	Paris-Lyon-Méditerranée			238
1865, 4 %			507 50	Paris-Lyon-Méditerranée			1020	Est			322
1869, 3 %			380	Midi			760	Nord			329 25
1871, 3 %			309 25	Nord			1256 25	Ouest			326
1875, 4 %			493	Orléans			1063	Midi			324
1876, 4 %			488 25	Ouest			689 75	Charentes			216 25
Banque de France			3078 75	Vendée, 500 fr. t. p.			1272 50	Vendée			134
Comptoir d'escompte			665	Compagnie parisienne du Gaz			1272 50	Canal de Suez			537 50
Crédit agricole, 200 f. p.			375	C. gén. Transatlantique			918				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			375								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 5 juin 1877).

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Angers :	
8 heures 8 minutes du matin	9 - 45 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 - soir.
6 - 45 -	1 - 1 -	9 - 41 -	11 - 41 -
1 - 36 -	4 - 10 -	7 - 59 -	11 - 20 -
4 - 10 -	7 - 15 -		
7 - 15 -	10 - 37 -		

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

Départs de Saumur :		Arrivées à Tours :	
8 heures 26 minutes du matin	9 - 21 -	10 h. 30 m. matin.	4 - 30 - soir.
6 - 45 -	1 - 1 -	9 - 41 -	11 - 41 -
1 - 36 -	4 - 10 -	7 - 59 -	11 - 20 -
4 - 10 -	7 - 15 -		
7 - 15 -	10 - 37 -		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE DAME FRESNEAU-HERSANT.**

Les créanciers de la faillite de la dame Sophie Hersant, épouse séparée de corps et de biens de Fresneau, ex-marchande à Saumur, rue Saint-Nicolas, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le jeudi 16 août 1877, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

(451)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.

1<sup>o</sup> UNE PROPRIÉTÉ, appelée la Butte-aux-Loups, canton des Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, comprenant maison d'habitation et dépendances, avec 55 ares de vigne.

2<sup>o</sup> UNE MAISON, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et remise.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, ou à M. VINSONNEAU-DESNAUD, propriétaire de ces biens, demeurant à la propriété de la Butte-aux-Loups, première désignée. (391)

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**

Après faillite.

Le dimanche 19 août 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur, chez le sieur Perdoux, marchand à Saint-Lambert-des-Lèves, à la vente publique aux enchères des marchandises et du mobilier dépendant de sa faillite, à la requête de M. Doussain, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Très-grande quantité de belle draperie, flanelle, tartanelle, mohair, reps, coutils pour couettes, toiles fil et coton, indiennes pour meubles et autres, gilets de laine et de coton, cravates, foulards, mousseline, tulle, dentelles, quantité de plomb de chasse, pointes, clous, mercerie, bonneterie, épicerie, vaisselle neuve et ayant servi à la location, poêles, chaudières et autres articles de quincaillerie et de ferblanterie, magasin de sabots et outils, rayons, comptoirs, bascule, balances, poids, tréteaux, tables pour noces, etc., etc.

MOBILIER : Lits, couettes, commode, armoire, table, chaises, effets, linge, batterie de cuisine, vin, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.

S'adresser à M. PRÉTU, qui l'habite.

**A LOUER**

DE SUITE

**JOLIE MAISON**

AVEC JARDIN

Rue du Petit-Mail, 11.

S'adresser à M. MAUBERT, qui l'habite. (425)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE MAISON**

Rue Saint-Jean,

Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté. S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**UNE VASTE MAISON**

Autrefois occupée par M<sup>me</sup> Ch. Ratouis, Située rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 24, et quai Saint-Nicolas,

Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins. S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n<sup>o</sup> 24.

**A LOUER**

**PORTION DE MAISON**

Rue Haute-Saint-Pierre,

S'adresser à M. GIRARD père.

**M<sup>lle</sup> EUPHRASIE SOURISSEAU**

Ex-coupeuse de la maison du Coin-de-Rue.

A l'honneur d'informer les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle vient de monter un atelier pour ROBES et CONFEC-TIONS sur mesure.

34, rue Saint-Jean (maison Dron, teinturier), Saumur.

**SOCIÉTÉ ANONYME**

**DES EAUX**

DE

**LA VILLE DE SAUMUR**

Capital social : 460,000 francs.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

A 600 actions de 500 francs chacune, formant ensemble 300,000 francs, remboursables en 44 années, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1880, et rapportant 25 francs d'intérêts annuels, payables par semestre, les 4<sup>es</sup> janvier et 4<sup>er</sup> juillet.

L'intérêt et l'amortissement de ces actions sont garantis par les recettes actuelles, provenant de l'abonnement de la ville et des abonnements des particuliers.

La souscription sera ouverte du 6 août au 6 octobre 1877.

**ON SOUSCRIT**

A LA MAIRIE DE SAUMUR; Chez MM. V<sup>o</sup> LAMBERT ET FILS, banquiers à Saumur, chargés de recevoir le montant des souscriptions; A L'USINE HYDRAULIQUE, quai de Limoges.

Pour toutes demandes de renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur, dépositaire des statuts. (433)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

**BANQUE NATIONALE SOCIÉTÉ ANONYME**

Place Vendôme, A PARIS. Capital : 4,000,000. Place Vendôme, A PARIS.

TABLEAU DES VALEURS NON COTÉES.

DEMANDES.		OFFRES.	
20	Obl. Terragon-Reuss (s.j.)	20	15 Act. Tabacs français (lib.)
15	Obl. Lerida-Reuss	12	2 Obl. Mexidon Divés
3	Act. Frigorifique	2	2 Act. Dynamite austro-alle.
3	Act. Urbaine (vie) (lib.)	2	2 Act. Soleil (Incendie)
5	Act. d <sup>e</sup> (vie) non lib.	2	4 Act. Aigle
30	Obl. Conflans à la mer	90	20 Act. Bourges à Gien (lib.)
50	Obl. Lille-Valencienn. 3 %	2	7 Act. Monde (vie, inc. réu.)
30	Obl. de 5 %	40	Act. Caissegén. des familles
40	Obl. Suisse 5 %	3	avec bons d'amortiss.
40	Obl. Séville-Xères (non éch.)	27 50	12 Act. Foncière, assurance
10	Act. Abelle (Incendie)	2	(125 fr. versés)
25	Act. d <sup>e</sup> (gréck)	2	1 Act. Mines d'or Guyanne
5	Act. Dynamit. franç. (lib.)	4	4 Act. Librairie catholique
12	Obl. Hâti ancien	750	(émission Palmé)
25	Obl. Usines à gaz réunies	37 50	10 Act. Ouest Suisse
60	Act. Grainessac Béziers	12	2 Bons Caill.
50	Obl. Caisse de cautionnement de 500 fr.	5	10 Bons Hypothécat. Liverdon
50	Obl. Eau de banlieue de Paris (émission 1870)	180	5 40 Obl. Eau de la banlieue de Paris (émission 1876)
25	Obl. Tramways Roubaix	280	10 Act. Min. de Collo (250 fr.)
100	Obl. Sévigné-les-Eaux	2	10 Act. Atlas (vie)
100	Obl. Stimpion (gris)	2	4 Act. Navigation
20	Obl. Les Termes et Kursaal d'Engbien	8	25 Obl. Tramways de Madrid
25	Bons Caill.	20	10 Act. Caisse d'ass. commerc.

Opérations de la Banque Nationale. — Place Vendôme, 10, Paris.

Achat et vente de toutes valeurs françaises et étrangères cotées et non cotées. — Emissions et placements de titres. — Souscriptions, transferts et conversions. — Libération et échange de titres. — Encaissements de coupons et de titres sortis aux tirages. — Prêts sur titres. — Opérations de banque. N. B. — La Banque Nationale donne gratuitement tous les renseignements qui sont demandés par lettre affranchie.

**POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE**

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE



Les contrefaçons ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexacts et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, « l'empereur de toutes les autres préparations ferrugineuses. » BOUCHARDAT, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général : Chez EMILE GENEVOIX, 14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

**AMER PICON**

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN. Tonique et Hygiénique. Supérieur à tous Bitters connus. 1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions. ON A PARIS, PROGRES A VIENNE. DANS TOUS LES CAFÉS. Entrepôt général en France et l'Exportation. BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28. MARSILLE. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.